

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PATRIE

MINISTRE DE LA DECENTRALISATION
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O

COMMUNE DE MENGUEME

SECRETARIAT GENERAL

BP : 57 MBALMAYO
Tel : 676 13 15 74



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE - WORK - FATHERLAND

MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPMENT

CENTER REGION

NYONG AND SO'O DIVISION

MENGUEME COUNCIL

GENERAL SECRETARY

PO BOX: 57 MBALMAYO

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉS

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°002BISS/AONO/C.
MENGUEME /CIPM/2026 DU 16 MARS 2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE
DEUX(02) SALLES DE CLASSE DE TYPE RURAL A L'ECOLE PUBLIQUE DE NGON DANS LA COMMUNE DE
MENGUEME DÉPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU CENTRE..

FINANCEMENT : BIP MINEDUB EXERCICE 2026

ADDITIF N°001

1. L'absence de l'attestation de catégorisation entraîne l'élimination de l'offre à l'ouverture des plis d'après le point 14(a) de l'AAO en marge des dispositions de l'article 92(9) du Code des Marchés Publics qui octroient, un délai de 48 heures pour la régularisation des pièces du dossier administratif jugées absentes ou non conformes à cette étape de la procédure ;

Dans les AAO en Français, en Anglais et dans le RPAO

Au lieu de :

14. Critères d'évaluation

A. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

a. Offre administrative

- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative non régularisée dans un délai de 48 heures ;
- L'absence de la caution de soumission à l'ouverture accompagnée du récépissé CDEC ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Être suspendu de la commande publique, ou figurant sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le MINMAP
- Absence d'une attestation ou récépissé de catégorisation D

EVALUATION CRITERIA

A. Elimination criteria

The elimination criteria set out the minimum conditions that must be met in order to be eligible for evaluation against the essential criteria. Failure to meet these criteria will result in the rejection of the tenderer's bid.

These include:

a. Administrative tender

- Absence or non-compliance of an administrative document not rectified within 48 hours;
- Absence of the tender bond at the opening, accompanied by the CDEC receipt;
- False declaration or falsified document;
- Being suspended from public procurement, or appearing on the list of defaulting companies drawn up annually by MINMAP
- Absence of a D-category certificate or receipt

Lire plutôt :

14. Critères d'évaluation

A. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

a. Offre administrative

- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative non régularisée dans un délai de 48 heures ;
- L'absence de la caution de soumission à l'ouverture accompagnée du récépissé CDEC ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Être suspendu de la commande publique, ou figurant sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le MINMAP

EVALUATION CRITERIA

B. Elimination criteria

The elimination criteria set out the minimum conditions that must be met in order to be eligible for evaluation against the essential criteria. Failure to meet these criteria will result in the rejection of the tenderer's bid.

These include:

a. Administrative tender

- Absence or non-compliance of an administrative document not rectified within 48 hours;
- Absence of the tender bond at the opening, accompanied by the CDEC receipt;
- False declaration or falsified document;
- Being suspended from public procurement, or appearing on the list of defaulting companies drawn up annually by MINMAP

2. L'omission de certains critères éliminatoires prévus dans le DTAO-travaux notamment :

- **L'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociale datée et signée : Dans les AAO en Français, en Anglais et dans le RPAO**

Au lieu de :

14. Critères d'évaluation

A. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

b. Offre technique

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ou non authentique
- N'avoir pas réuni au moins 70% de critères de qualification
- Absence d'un rapport de visite de site avec photos
- Non inscription du conducteur des travaux à l'ONIGC
- Non abandon d'un chantier au cours des trois dernières années, comme Cocontractant principal ;
- Non justification en propre ou en location du petit matériel (brouettes, pelles, pioches etc.) ;
- Non satisfaction, d'au moins 70% des critères essentiels

13. Evaluation criteria

A. Elimination criteria

The elimination criteria set out the minimum conditions that must be met in order to be eligible for evaluation against the essential criteria. Failure to meet these criteria will result in the rejection of the tenderer's bid.

These include:

b. Technical bid

- False declaration or forged or inauthentic document
- Failure to meet at least 70% of the qualification criteria
- Failure to provide a site visit report with photographs
- Site manager not registered with the ONIGC
- Failure to have abandoned a site in the last three years, as the main contractor;
- Failure to provide evidence of ownership or hire of small equipment (wheelbarrows, shovels, pickaxes, etc.);
- Failure to meet at least 70% of the essential criteria

Lire plutôt :

14. Critères d'évaluation

A. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les

critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

b. Offre technique

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ou non authentique
- N'avoir pas réuni au moins 70% de critères de qualification
- Absence d'un rapport de visite de site avec photos
- Non inscription du conducteur des travaux à l'ONIGC
- Non abandon d'un chantier au cours des trois dernières années, comme Cocontractant principal ;
- Non justification en propre ou en location du petit matériel (brouettes, pelles, pioches etc.) ;
- Non satisfaction, d'au moins 70% des critères essentiels
- Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociale datée et signée

13. Evaluation criteria

B. Elimination criteria

The elimination criteria set out the minimum conditions that must be met in order to be eligible for evaluation against the essential criteria. Failure to meet these criteria will result in the rejection of the tenderer's bid.

These include:

c. Technical bid

- False declaration or forged or inauthentic document
- Failure to meet at least 70% of the qualification criteria
- Failure to provide a site visit report with photographs
- Site manager not registered with the ONIGC
- Failure to have abandoned a site in the last three years, as the main contractor;
- Failure to provide evidence of ownership or hire of small equipment (wheelbarrows, shovels, pickaxes, etc.);
- Failure to meet at least 70% of the essential criteria
- Absence of the declaration of commitment to compliance with environmental clauses dated and signed;

3. LISTES DES BANQUES ET COMPAGNIES D'ASSURANCES HABILITEES A DELIVRES LES CAUTIONS

I- BANQUES

1. Afriland First Bank
2. Banque Atlantique
3. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGF I BANK)
4. Banque International du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit
5. CITI Bank
6. Commercial Bank of Cameroon
7. Ecobank
8. National Financial Credit Bank
9. Société Camerounaise de Banque au Cameroun
10. Société Générale de Banque au Cameroun
11. Standard Chartered Bank Cameroon
12. Union Bank of Cameroon
13. United Bank for Africa.
14. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), B.P. 12962 Yaoundé ;
15. Bank Of Africa Cameroun (BOA Cameroun), B.P. 4593 Douala
16. La Régionale Bank;
17. Credit Communautaire d'Afrique Bank;
18. BANGE Bank Cameroun

II- Compagnies d'assurances

19. Chanas assurances;
20. Activa Assurances
21. Atlantique Assurances S .A., B.P. 2933 Douala ;
22. Zénithe Insurance S.A. ;
23. Pro-Assur S.A ;
24. Aréa Assurances S.A, B.P . 1531 Douala ;
25. Bénéficial General Insurance S .A., B.P. 2328 Douala ;
26. CPA S.A., B.BP. 54 Douala ;
27. NSIA Assurances S.A., B.P. 2759 Douala ;
28. SAAR S.A., B.P. 1011 Douala ;

29. Sanlam Assurances S.A., B.P. 11315 Douala

30. Royal Onyx Insurance Cie ;

4. Date et heure de remise des offres et ouverture des offres

Dans les avis en Français et en Anglais et dans le RPAO

Au lieu de :

AAO en Français

11. Remise des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, seront déposées sous pli fermé contre récépissé à la Mairie de MENGUEME, au plus tard le **16 Avril 2026 à 12 heures**, heure locale et devra porter la mention suivante :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°002BISS/AONO/C. MENGUEME /CIPM/2026 DU 16 MARS 2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX(02) SALLES DE CLASSE DE TYPE RURAL A L'ECOLE PUBLIQUE DE NGON DANS LA COMMUNE DE MENGUEME DÉPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU CENTRE.

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Les offres parvenues après la date et l'heure limites de dépôt seront reçues, toutefois, mention sera faite dans le procès-verbal d'ouverture de plis.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **16 Avril 2026 à 13heures**, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la COMMUNE DE MENGUEME, dans la salle des actes de la Mairie.

AAO EN ANGLAIS

10. Submission of Tenders

Tenders, drawn up in French or English in seven (07) copies, comprising one (01) original and six (06) copies marked as such, shall be submitted in a sealed envelope against receipt at the Town Hall of MENGUEME, no later than 12 noon local time on 16 April 2026, and must bear the following wording: NOTICE OF NATIONAL OPEN TENDER UNDER EMERGENCY PROCEDURE No. 002BISS/AONO/C. MENGUEME /CIPM/2026 OF 16 MARCH 2026 FOR THE CONSTRUCTION OF A BLOCK OF TWO(02) RURAL -STYLE CLASSROOMS AT THE NGON PUBLIC SCHOOL IN THE MUNICIPALITY OF MENGUEME, NYONG ET SO'O DEPARTMENT, CENTRAL REGION.

12. Opening of Tenders

Tenders will be opened in a single session. The opening of administrative documents, technical and financial bids will take place on **16 April 2026 at 13:00** local time by the Internal Public Procurement Commission of the MUNICIPALITY OF MENGUEME, in the council chamber of the Town Hall.

Dans le RPAO

11.8	<p><u>Date et heure limites de dépôt des offres :</u></p> <p>Les offres devront être déposées au plus tard le 16 AVRIL 2026 à 12 heures, heure locale.</p> <p>Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt seront reçues. Toutefois mention sera faite dans le PV d'ouverture de plis</p>
11.9	<p><u>Lieu, date et heure de l'ouverture des plis :</u></p> <p>L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 16 AVRIL 2026 à 13 heures, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la COMMUNE de MENGUEME, dans la salle de réunion de la Mairie.</p> <p>Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.</p>

Lire plutôt

AAO en Français

13. Remise des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, seront déposées sous pli fermé contre récépissé à la Mairie de MENGUEME, au plus tard le **17 Avril 2026 à 12 heures**, heure locale et devra porter la mention suivante :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°002BISS/AONO/C. MENGUEME /CIPM/2026 DU 16 MARS 2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX(02) SALLES DE CLASSE DE TYPE RURAL A L'ECOLE PUBLIQUE DE NGON DANS LA COMMUNE DE MENGUEME DÉPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU CENTRE.

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Les offres parvenues après la date et l'heure limites de dépôt seront reçues, toutefois, mention sera faite dans le procès-verbal d'ouverture de plis.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **17 Avril 2026 à 13heures**, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la COMMUNE DE MENGUEME, dans la salle des actes de la Mairie.

AAO EN ANGLAIS

10. Submission of Tenders

Tenders, drawn up in French or English in seven (07) copies, comprising one (01) original and six (06) copies marked as such, shall be submitted in a sealed envelope against receipt at the Town Hall of MENGUEME, no later than 12 noon local time on 17 April 2026, and must bear the following wording:

NOTICE OF NATIONAL OPEN TENDER UNDER EMERGENCY PROCEDURE No. 002BISS/AONO/C. MENGUEME /CIPM/2026 OF 16 MARCH 2026 FOR THE CONSTRUCTION OF A BLOCK OF TWO(02) RURAL -STYLE CLASSROOMS AT THE NGON PUBLIC SCHOOL IN THE MUNICIPALITY OF MENGUEME, NYONG ET SO'O DEPARTMENT, CENTRAL REGION.

14. Opening of Tenders

Tenders will be opened in a single session. The opening of administrative documents, technical and financial bids will take place on **17 April 2026 at 13:00** local time by the Internal Public Procurement Commission of the MUNICIPALITY OF MENGUEME, in the council chamber of the Town Hall.

Dans le RPAO

11.8	<p>Date et heure limites de dépôt des offres :</p> <p>Les offres devront être déposées au plus tard le 17 AVRIL 2026 à 12 heures, heure locale.</p> <p>Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt seront reçues. Toutefois mention sera faite dans le PV d'ouverture de plis</p>
11.9	<p>Lieu, date et heure de l'ouverture des plis :</p> <p>L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 17 AVRIL 2026 à 13 heures, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la COMMUNE de MENGUEME, dans la salle de réunion de la Mairie.</p> <p>Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.</p>

Fait à MENGUEME le 14 Avril 2026
Le Maire de la COMMUNE DE MENGUEME
(Autorité Contractante)

Ampliations :

- PREFET/ NYONG ET SO'O;
- ARMP/CENTRE (pour insertion dans le JDM) ;
- SIGAMP de MENGUEME (pour information) ;
- Présidente CIPM MENGUEME (pour information) ;
- Affichage.



ONANA MBA Martin Désiré